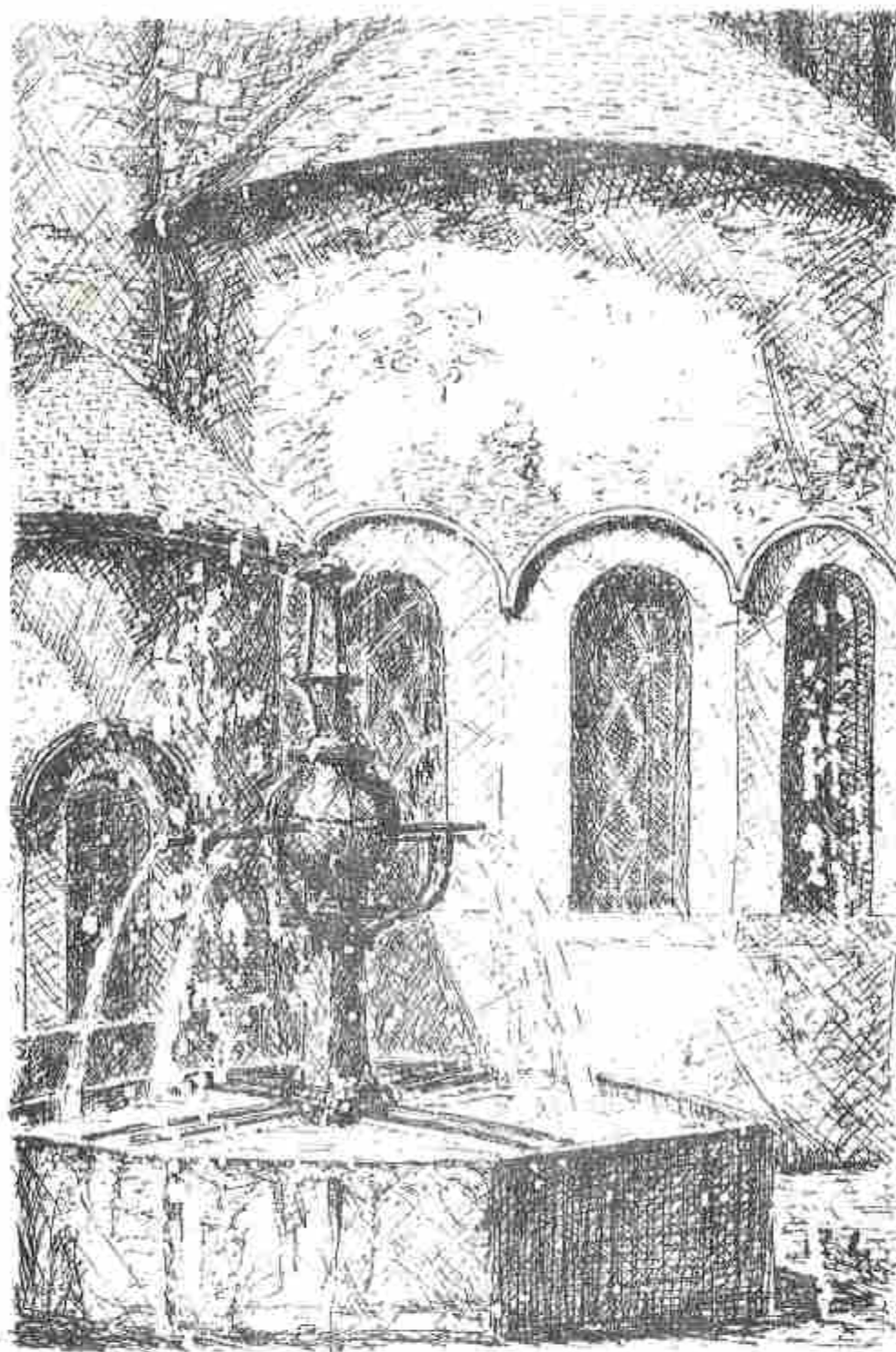


de Petit Corpatus n° 19



EDITORIAL

L'AUTOMNE : Le temps de la réflexion ;

L'automne est l'occasion pour tous de réfléchir puisque des temps plus libres sont là... Alors profitons en.

Tout d'abord l'équipe de rédaction de ce "Petit Corpatus" se trouve ; quelque peu réduite : En effet des départs et des retraits laissent 5 personnes seulement pour s'occuper de ce journal. Pourtant ce dernier nous est réclamé à cor et à cri dès que nous dépassons les dates ordinaires -res de parution : dans les magasins, dans les rues... on entend cette réflexion "le petit corpatus n'est pas encore arrivé ? Comment cela se fait-il ; ou encore : "le mois dernier il n'était pas transcendant, un peu maigre" etc... Pourtant le nombre d'abonnements a dépassé les 220 !!! Ce qui est remarquable.

Alors il est nécessaire de relancer des appels aux bonnes volontés afin que votre "Petit Corpatus" continue d'apporter chaque mois l'information. Tout le monde a quelque chose à dire, à faire partager. Il faudrait 4 ou 5 personnes supplémentaires, jeunes ou moins jeunes, hommes ou femmes, la ségrégation n'est pas de mise dans notre journal. L'équipe de rédaction a besoin d'être étayée afin de répondre à votre demande, d'améliorer la présentation, la forme et aussi le fond.

Non ce journal n'est pas tiré dans une imprimerie de Grenoble ou d'ailleurs, non ce n'est pas une équipe de professionnels, loin s'en faut, qui le met en page... Il est tout simplement pris en charge par du bénévole. Alors soyez indulgents et nous espérons être entendus. Merci d'avance.

AUTRE REFLEXION :

Il s'agit du devenir du Syndicat d'Initiatives. En 2 saisons d'été il s'est réalisé des opérations intéressantes. Il y a aussi ce journal qui est une suite de l'animation estivale. Mais que se fait-il en hiver ?

Par ailleurs, quelle est la PARTICIPATION des principaux intéressés à un Syndicat d'Initiatives, à savoir les hôteliers, restaurateurs, commerçants... Alors la question est peut-être brutale mais simple et logique : Faut-il conserver un Syndicat d'Initiatives à Corps ?

En tous cas, il faut changer les statuts comme l'ont fait les autres S.I. de France.

Faut-il créer une autre "structure" pour l'animation ?.....

C'est dans cette idée qu'une invitation est lancée par le biais de ce journal pour le jeudi 10 NOVEMBRE à 20H30 SALLE DE LA MAIRIE.

Nous espérons pouvoir présenter le film tourné par l'équipe Leo Lagrange la première année de cette expérience à Corps. Puis il y aura une Assemblée générale du S.I.

Il ne sera pas envoyé de convocation personnelle. Ceci tenant lieu de convocation.

B. DUBOIS.

NON JE NE REVE PAS !

Non je ne rêve pas! Notre chère et vieille école de filles est devenue depuis les grandes vacances le domaine des entrepreneurs et des artisans.

Un jour, ne voyant pas d'écriteau "Défense de pénétrer", j'ai voulu revoir les lieux où tant de générations se sont succédées dans l'apprentissage du b,a ba et aussi à la préparation du certificat d'études .

Quelle surprise! Une belle cantine ayant accès directement sur la cour remplace une cave vétuste. A droite trône une cheminée que les amoureux de vieilles pierres voudraient bien posséder dans un coin de leur salle de séjour ou salon. Le préau encombré d'outils , de matériaux de toutes sortes m'invita à continuer ma promenade. Je cheminais le long du couloir où sur le côté à gauche étaient fixés des radiateurs : "Des radiateurs dans le couloir?", les enfants vont donc avoir le chauffage central. Quelle aubaine. Alors finis les maux de gorge, les otites, les bons rhumes de cerveau contractés chaque année à tour de rôle, après une bonne partie de ballon ou après une séance de gymnastique. Nos maîtresses, le châle ou une cape remontés sur la tête, nous pressaient de courir, même dans l'escalier tellement un froid glacial nous saisissait au passage.

Savez - vous que les caves sont peintes et éclairées, ? Lorsque Melle Regnier désignait l'une d'entre nous pour monter son bois ou son charbon dans son appartement, la peur nous paralysait . : D'énormes araignées noires pendaient au plafond et les souris se sauvaient entre nos jambes. Quelle frousse! Avec une bougie à la main nous avions l'air de partir à la recherche de fantômes!

Au premier étage sanitaires modernes et fonctionnels sont en voie d'achèvement. Grandes et petits n'auront plus les risques d'appeler au secours pour qu'on les aide à sortir leur pied d'un trou trop grand ou trop étroit. Plus de mauvaises odeurs par temps sec et chaud! les fosses seront bien à l'aise et nos tout - petits pourront, sans crainte de voir ruisseler l'eau le long de leurs bras, gabouiller l'eau et faire la lessive du linge de leurs poupées. De belles salles de classe, bien éclairées et spacieuses attendent nos "grands". Ils n'auront plus à se presser pour choisir leur place au coin du feu. Même s'il passe un peu d'air sous les fenêtres, ils seront douillettement à l'abri des gros froids de l'hiver. Tant pis pour les bonnes parties de glissade "à croupeton" que nous faisions pour aller au cabinet en bois au fond de la cour. Tant mieux que nos nouvelles générations n'aient pas besoin de s'en servir et qu'il ait disparu. Quand il gelait à pierre fendre, croyez - moi, ce n'était une partie de plaisir que d'être obligé de l'utiliser x x

Lorsque une certaine petite fille qui se nomme Virginie, aux fesses grassouillettes, me fit dernièrement une belle démonstration de "savez vous planter les choux", je pensai au plus profond de mon cœur : " Toi au moins tu auras la chance et le bonheur de ne pas avoir le nez , les coudes et les genoux égratignés sur un ciment rapecux.

Non je ne rêve pas! Mon village avec une belle école, renaît et je m'en rejouit!

J. Arroust.

[illegible]

Notre collaborateur, fantaisiste, au journal, Joan Pierre Ceytaire, est parti.

Son flegme sympathique et sa décontraction manquèrent dans le village...!

En l'absence d'un kinésithérapeute à Corps, monsieur Mairot, kinésithérapeute à Mens, vient plusieurs fois par semaine assurer les domiciles à Corps.
(Téléphone 173 à Mens)

~~~~~

Après la saison estivale habituelle, notre bibliothèque reprend ses quartiers d'hiver, avec cependant quelques aménagements qui devaient être indispensables.

En effet, le local utilisé jusqu'ici s'avérait trop exigü et peu fonctionnel.

Monsieur le Maire et son conseil municipal, que nous remercions, ont bien voulu sur notre demande, étudier ce problème et y ~~apporter~~ apporter une solution qui, nous l'espérons, donnera satisfaction à tous. Prochainement la Bibliothèque

qui fait partie de l'Association Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, présidée par Mme Nicot à Grenoble, est groupée en Union Nationale, sans but lucratif, sera installée dans un local municipal, agréable et confortable. Mes J. Savignon et Verchère ont bien voulu prêter leur concours pour le fonctionnement de cette bibliothèque et ont accepté de préparer le certificat de bibliothécaire de "culture et bibliothèques" pour tous".

Les permanences sont assurées le jeudi de 11H à 12 H et le samedi de 16 à 17 H. Le montant de la location des livres varie selon la valeur des ouvrages et ne dépasse pas, pour les livres les plus anciens, le prix actuel d'un quotidien. Les livres sont prêtés pour 15 jours, sauf pour les nouveautés où le délai de prêt est ramené à une semaine. En attendant le transfert de la bibliothèque, vous trouverez vos livres grande Rue, dans le local.

habituel. Nous remercions vivement Mme Marie Calvat, domiciliée à Grenoble, qui depuis 22 ans a mis gracieusement à notre disposition ce local qui a permis de maintenir la bibliothèque dans le village. Nous savons combien la lecture peut apporter à chacun : connaissances, évasions, compagnie, réconfort, et parfois mûbler les instants de solitude.

Pour l'Association : Madeleine Giraud

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/9/77

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/9/77

Présents : M. Cardin, Pellissier, Blanc, Magias, Christol, Davin, Dumas, Patin, Mei.  
Absent: Mme Roux

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du budget supplémentaire 1<sup>er</sup> dont la balance générale est la suivante

| Balance                          |                      |            |
|----------------------------------|----------------------|------------|
| libellés                         | proposition du maire | du conseil |
| DEPENSES .....                   | 1280227,96           | idem       |
| Depenses de fonctionnement ..... | 444807,19            |            |
| Depenses d'investissement .....  | 835420,77            |            |
| RECETTES .....                   | 1286005,76           |            |
| Recettes de fonctionnement ..... | 450584,99            |            |
| Recettes d'investissement .....  | 835420,77            |            |
| DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE .....  |                      |            |
| EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE ..... | 5777,80              |            |

Mr le Maire fait connaître à l'assemblée que Mme Denise Dumas qui occupait les fonctions de cuisinière à la cantine scolaire est admise à faire valoir ses droits à la retraite et qu'en conséquence il y aurait lieu de pourvoir à son remplacement .

A cet effet il donne lecture d'une lettre de Mme J. Contard , veuve de l'ancien l'ancien o.E.V.P. de la commune qui sollicite l'emploi. Mr le Maire propose au Conseil d'en délibérer .Après délibération et échanges de vue le Conseil Municipal :

- Engage Mme Juliette Contard comme cuisinière à la cantine scolaire en remplacement de Mme Denise Dumas admise à faire valoir ses droits à la retraite .

-Fixe le salaire de Mme J. Contard à 50,00 F par jour de fonctionnement de la cantine scolaire.

-Charge le maire de l'exécution de ces décisions.

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'un Arrêté du 6 mai 1977 de M. Le Ministre de l'Intérieur a prescrit le renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la caisse nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales. La commune étant affiliée à cet organisme sous le n° 38-C-210 il convient que le conseil désigne les 4 personnes qu'il désire voir siéger au sein de l'organisme sus -désigné.

L'assemblée à la majorité désigne MME et Daniel Bioton, Renée BERGE, Michel ROUX, Jacqueline TOUBEAUX

## Compte RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du VILLAGE de VACANCES

Dimanche 16 Octobre, avait lieu, au village de vacances, l'assemblée générale des Usagers des Hameaux du Sautet. 70 personnes ont discuté sur la gestion, l'animation, sur l'accueil, sur les problèmes posés par la gestion de ce centre de vacances ouvert depuis juin 1974.

Du rapport d'activités il ressort que le Village essaie de s'orienter, en dehors des périodes de vacances scolaires, vers l'accueil des stages et du 3<sup>e</sup> âge. Pour cela, un effort est fait, dans l'animation, pour répondre aux besoins spécifiques de ces usagers. Cette animation n'est jamais imposée, mais au contraire, elle est organisée avec la participation des vacanciers.

Cette animation se retrouve à travers des activités physiques (randonnées en été, ski de fond en hiver), des activités culturelles : débats, soirées d'information sur la région, diapositives, chants, folklore ..., mais elle passe aussi par des excursions, des visites, des jeux, danses. A noter que l'animation est une des caractéristiques de cette formule de vacances.

Des autres rapports, nous retiendrons quelques chiffres qui donnent une idée précise de la marche du Village de Vacances :

Ce dernier a accueilli du 1<sup>er</sup> Octobre 1976 au 30 Septembre 1977 : 1551 personnes se répartissant comme suit :

|                |                          |                    |
|----------------|--------------------------|--------------------|
| Retraités : 97 | Groupes et stages : 1531 | Familles : 923     |
|                |                          | personnes au total |

L'accueil des familles représente : 391 séjours/semaine familles (soit, autre façon de s'exprimer, 391 familles pendant une semaine.) Ceci représente encore 16546 journées vacances (ou l'équivalent de l'accueil de 16546 personnes pendant une journée) Sur ce total, il a été réalisé 3820 journées vacances en pension complète (retraités, stages, groupes divers). La durée moyenne des séjours a été de 14 jours pour les familles, 14 jours pour les retraités et 7 jours pour les stages.

Dans un souci d'ouverture à tous les milieux, les Hameaux du Sautet ont hébergé 18 personnes handicapées physiques, 55 personnes handicapées mentales.

Quant aux catégories socio professionnelles des familles, elles se répartissaient de la façon suivante :

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| 1 artisan commerçant  | 39 ouvrier qualifié       |
| 9 profession libérale | 22 manoeuvre              |
| 22 ingénieur et cadre | 19 enseignant             |
| 17 technicien         | 38 personnel des services |
| 3 représentant VHP    | 1 armée ou police         |
| 22 agent de maîtrise  | 4 retraité                |
|                       | 1 mère au foyer           |

soit un total de 198 familles.

Les origines géographiques sont en fait très diversifiées : 40 familles venaient de la région lyonnaise, 37 de la région marseillaise, 25 de la région parisienne, 10 du Nord ... 10 de Grande Bretagne, etc...

Pour les groupes : 69 personnes venaient du Doubs, 73 de l'Isère 107 du Nord, 27 du Pas de Calais, 53 du Rhône, 36 de Paris.

A noter enfin que 8922 journées vacances ont été réalisées en dehors des mois de Juillet et Aout.

Le Directeur E. Dubois

Mr le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux d'aménagement aux préaux de l'école de garçons désaffectée en vue d'une utilisation ultérieure par la Commune de ce bâtiment. En conséquence le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention aussi élevée que possible du Conseil Général au titre "Entretien et Réparation des bâtiments communaux".

Le Conseil Municipal approuve.

=====

#### CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

-Mme Maria Abonnel et de Mr Emile Blanc, (ancien combattant 14-18)

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

---

#### CARNET BLANC

Durant le mois d'Octobre, a été célébré à Corps, le mariage de Raymonde Roux-Paris et de Jean François José. Nous adressons nos meilleurs vœux aux époux et nos félicitations aux parents.

---

#### CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

- Cécile Fiorini au foyer de Mr Fiorini et Mme, née Brigitte Roux Paris, petite fille de Mr et Mme Jean Roux-Paris.

-de Sophie Monier au foyer de Jean-Noël Monier et Mme née Christine Dournon, petite fille de Mr et Mme Gustave Monier et de Mr et Mme Emile Dournon.

-de Pierre Beaudoin au foyer de Daniel Beaudoin et Mme née Marie Claire Dournon, petite fille de Mr et Mme Emile Dournon.

-de Emelmy Dubois au foyer de Claude Dubois et Mme née Martine Mazet, petite fille de Mme Rose Mazet.

-de Vanessa Villalonga au foyer de Mr et Mme Villalonga, gendarme à Corps.

-de Marie au foyer de Mr Boissard et Mme née Françoise Blanc, petite fille de Mr et Mme Charley Blanc.

Le Petit Corpatus présente ses meilleurs vœux à ces bébés et adresse ses compliments aux parents et grands-parents.

=====

## Compte RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du VILLAGE de VACANCES

Dimanche 16 Octobre, avait lieu, au village de vacances, l'assemblée générale des Usagers des Hameaux du Sautot. 70 personnes ont discuté sur la gestion, l'animation, sur l'accueil, sur les problèmes posés par la gestion de ce centre de vacances ouvert depuis juin 1974.

Du rapport d'activités il ressort que le Village essaie de s'orienter, en dehors des périodes de vacances scolaires, vers l'accueil des stagés et du 3<sup>e</sup> âge. Pour cela, un effort est fait, dans l'animation, pour répondre aux besoins spécifiques de ces usagers. Cette animation n'est jamais imposée, mais au contraire, elle est organisée avec la participation des vacanciers.

Cette animation se retrouve à travers des activités physiques (randonnées en été, ski de fond en hiver), des activités culturelles : débats, soirées d'information sur la région, diapositives, chants, folklore..., mais elle passe aussi par des excursions, des visites, des jeux, danses. A noter que l'animation est une des caractéristiques de cette formule de vacances.

Des autres rapports, nous retiendrons quelques chiffres qui donnent une idée précise de la marche du Village de Vacances:

Ce dernier a accueilli du 1<sup>er</sup> Octobre 1976 au 30 Septembre 1977 : 1551 personnes se répartissant comme suit:

|                |                         |                    |
|----------------|-------------------------|--------------------|
| Retraités : 97 | Groupes et stages : 531 | Familles : 923     |
|                |                         | personnes au total |

L'accueil des familles représente : 391 séjours/semaine familles

(soit, autre façon de s'exprimer, 391 familles pendant une semaine.)

Ceci représente encore 16546 journées vacances (ou l'équivalent de 1'... 47

l'accueil de 16546 personnes pendant une journée)

Sur ce total, il a été réalisé 3820 journées vacances en pension complète (retraités, stages, groupes divers).

La durée moyenne des séjours a été de 14 jours pour les familles, 14 jours pour les retraités et 7 jours pour les stages.

Dans un souci d'ouverture à tous les milieux, les Hameaux du Sautot ont hébergé 18 personnes handicapées physiques, 55 personnes handicapées mentales.

Quant aux catégories socio professionnelles des familles, elles se répartissaient de la façon suivante :

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| 1 artisan commerçant  | 39 ouvrier qualifié       |
| 9 profession libérale | 22 manoeuvre              |
| 22 ingénieur et cadre | 19 enseignant             |
| 17 technicien         | 38 personnel des services |
| 3 représentant V.R.P. | 1 armée ou police         |
| 22 agent de maîtrise  | 4 retraité                |
|                       | 1 maré au foyer           |

soit un total de 198 familles.

Les origines géographiques sont en fait très diversifiées : 40 familles venaient de la région lyonnaise, 37 de la région marseillaise, 25 de la région parisienne, 10 du Nord... 10 de Grande Bretagne, etc...

Pour les groupes : 69 y compris venaient du Doubs, 73 de l'Isère 107 du Nord, 27 du Pas de Calais, 53 du Rhône, 36 de Paris.

A noter enfin que 8922 journées vacances ont été réalisées en dehors des mois de Juillet et Aout.

Le Directeur B. Dubois

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux d'aménagement aux présaux de l'école de garçons désaffectés en vue d'une utilisation ultérieure par la Commune de ce bâtiment. En conséquence le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention aussi élevée que possible du Conseil Général au titre "Entretien et Réparation des bâtiments communaux".

Le Conseil Municipal approuve.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

-Mme Maria Abonnol et de Mr Emile Blanc, (ancien combattant 14-18)

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos  
sincères condoléances.

CARNET BLANC

Durant le mois d'Octobre, a été célébré à Corps, le mariage du Raymonde Roux-Paris et de Jean François José. Nous adressons nos meilleurs vœux aux époux et nos félicitations aux parents.

CARMEN ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

- C'est à Fiorini au foyer de Mr Fiorini et Mme, née Brigitte Roux Paris,  
petite fille de Mr et Mme Jean Roux-Paris.

-de Sophie Monier au foyer de Jean-Noël Monier et Mme née Christine  
Bournon, petite fille de Mr et Mme Gustave Monier et de Mr et Mme Edile  
Bournon.

-de Pierre Beaudoin au foyer de Daniel Beaudoin et Mme née Marie Claire Dournon, petite fille de Mr et Mme Paul Dournon.

-de Thierry Dubois au foyer de Claude Dubois et Mme née martine Mazot,  
petite fille de Mme Rose Mazot.

-de Vanessa Villalonga au foyer de Mr et Mme Villalonga ,gendarme à Corps.

-de Marie au foyer de Mr Boissard et Mme née Françoise Blanc, petite fille de  
de Mr et Mme Charley Blanc.

Le Petit Corpeus présente ses meilleurs vœux à ces bébés et adresse ses compliments aux parents et grands-parents.

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

## LES COLONS DE SAINTE GENEVIEVE NOUS REÇOIVENT !

C'est au cours de la fête du Club du 3<sup>e</sup> âge de CORPS, que nous avons fait plus ample connaissance avec les petits colons de Ste GENEVIEVE des BOIS.

Bien sûr! depuis de nombreuses années nous avions l'occasion de nous rencontrer, dans les rues, à la plage, le jour de leur kermesse. Que ce soit l'hiver en classe de neige, l'été pendant les vacances, leur arrivée dans le village apporte toujours la fraîcheur et la joie ...

Ces petits citadins sont heureux de parcourir en chantant nos routes, nos sentiers, de respirer à pleins poumons l'air pur de nos belles montagnes, de glisser sur les pontes enneigées de Notre Dame de la SALETTE.

Et quand ils viennent frapper à nos portes au cours de leurs enquêtes. Nous les leur ouvrons toutes grandes. Ils sont heureux de nous connaître, nous de les recevoir! Ces enfants nous rappellent l'heureux temps de notre enfance ou nous faisions comme eux, de notre jeunesse si vite envolée.

Aussi lorsque Mr Carl leur directeur, nous offrit si gentiment au cours d'une réunion leur participation pour doubler notre fête nous avons accepté avec joie tellement nous étions sûres que leur présence sur le podium avec celle des enfants de CORPS seraient appréciées.

Notre fête a été une réussite, quand vint le moment de sabler le champagne avec nos invités en présence de Mr le Maire, Mme HOSTACHY, Mme TURC et Mme PRA, les verres furent levés, à l'amitié naissante, à la prospérité de notre Club. Tout le personnel de Ste GENEVIEVE vint le mardi suivant visiter la maison de Retraite en compagnie de Mme HOSTACHY. Ce jour là nous fûmes invitées chez nos petits colons.

Mr Carl et ses adjoints, Mme FEGE, économise, Mlle René, infirmière nous attendaient sur le porron.

À l'entrée de belles photos prises par les enfants au cours de leurs promenades firent l'admiration de tout le groupe, par leur netteté et leur naturel. Nous reconnaissons au passage notre salle de patronage devenue salle polyvalente, la chapelle devenue le bureau.

Puis nous avons pénétré dans les salles à manger spacieuses qui selon les besoins du moment deviennent des ateliers. Sur les tables, sur les murs, dessins, travaux manuels de toutes sortes en cours d'exécution et plus beaux les uns que les autres témoignent de l'activité de

cette ruche bourdonnante qu'est la Colonie de Ste GENEVIEVE des BOIS.

Emerveillées par les belles écharpes pointes ou teintes, Mr Carl et Belle Renée nous montrèrent comment nous pourrions les réaliser à notre tour. Lorsque chacun d'entre nous eut bien regardé, admiré, nous fûmes invitées à prendre place autour des tables bien garnies pour partager un délicieux goûter.

Toutes ces dames, tous ces messieurs qui nous avaient si agréablement accueillies, nous servirent : café, thé, jus de fruits, tartes aux fruits confectionnés par Mr Jo dans une cuisine ultra moderne.

Alors les langues se délièrent; impressions, suggestions furent échangées, des rendez-vous furent pris pour l'année prochaine.

De cette visite nous gardons un excellent souvenir. Enrichissante pour nos activités manuelles au sein du Club, cette rencontre a scellé entre le club et la Colonie :compagné hension, entraide et amitié. Jeunesse et vieillesse ont tant de points communs! Nous l'avons bien compris, ce n'est que dans le partage et la solidarité que naît et grandit le bonheur de tous.

A Noël nous reverrons nos petits colons. En attendant leur retour je charge le Petit Corpatus de transmettre nos remerciements à tout le personnel de la Colonie, aux enfants, à Mr le Maire et au Conseil Municipal de Ste GENEVIEVE DES BOIS.

Pour le Club du 3<sup>e</sup> age

J. ARBORET

---

### AVIS IMPORTANT !!!!!!!!!!!!!

Samedi 12 Novembre , à 20 H 30 , grand concours de belote , organisé par le " Club du 3<sup>e</sup> age"

Venez nombreux : Gigots, poulets, lapins, et autres lots récompenseront les meilleurs  
meilleurs !!!!!

11 Novembre :

Le Maire invite la population à participer au défilé du 11 Novembre qui aura lieu à 11h.

Une messe , pour les combattants de toutes les guerres, aura lieu à 10 H.

# ECOLE OUVERTE SUR LA VIE

## A DRAVEIL

### L'école accueille les handicapés

Les établissements de soins ne sont pas destinés à cacher les handicapés, à en débarrasser la famille ou le quartier, mais à les préparer au contraire à mener une vie le plus proche possible de la normale. L'objectif numéro un est de les rendre autonomes dans une société accueillante qui fasse l'effort de s'organiser pour faciliter leur

intégration. D'où le souci d'ouvrir les écoles à tous ceux qui peuvent - même partiellement - bénéficier d'un enseignement.

J'ai rencontré Mme Chenaud, directrice d'un externat médico-pédagogique d'une ville de la région parisienne qui, depuis quatre ans, pratique cette politique d'insertion en milieu sco-

*1977 sera l'an 1 de la réforme. Mais depuis longtemps déjà l'école bouge. De multiples initiatives voient le jour çà et là. La plupart tendent à faire des brèches dans le mur qui séparait jadis si radicalement les écoliers du monde extérieur. On a senti que le savoir ne se trouve pas seulement condensé dans les livres ou dans la tête des enseignants mais que c'est la vraie vie qui est formatrice et qu'il ne faut pas craindre d'y insérer tôt les enfants.*

*Les quatre innovations que nous rapportons ici vont dans ce sens.*

laire normal des enfants qui lui sont confiés. Son recrutement : 98 enfants de 3 à 20 ans, déficients mentaux ou atteints de troubles graves de la personnalité.

« Nous sommes un centre de soins », me dit-elle. Nous recevons des enfants très malades et nous devons, en priorité, nous intéresser à ce qui les fait souffrir. En arrivant ici, beaucoup manifestent une agressivité importante. Ils ont une attitude opposante, provocante. Il faut leur laisser le temps d'exprimer leur désarroi, de prendre un certain recul. L'école serait trop contraignante. Ils n'ont pas la tête à ça, comme on dit.

Mais s'ils évoluent bien, ce sont eux-mêmes qui, un jour ou l'autre, expriment le désir d'apprendre à lire. Comme chez tous les autres enfants, il se produit une « période sensible » qu'il faut savoir saisir. Au cen-

tre, nous sommes équipés pour assurer ces apprentissages de base mais nous pensons qu'il faut pour l'enfant qui peut supporter la contrainte qu'elle représente, une scolarisation à l'extérieur est préférable. Il partage ainsi la vie de tout le monde, dans une collectivité d'enfants de son âge, bien-vivants, qui le stimulent. Il parvient à vaincre peu à peu l'appréhension du contact avec le monde extérieur qui provient tout d'abord de ceux qui se sentent en marge.

Il rencontre également, en classe, des enfants de son quartier dont il a fait des copains, ce qui facilite, et à la maison, les relations avec l'environnement.

Ce n'est pas pour nous une contrainte facile. Au contraire ! Chaque matin, très tôt, les enfants sont venibles dans les différents établissements de la commune. Nous nous efforçons de ne jamais en

mettre plus d'un dans la même classe. Mais nous en avons à tous les niveaux : de la maternelle à la S.E.S. (section d'éducation spécialisée) qui dispense une formation professionnelle.

Au début, ils ne sont scolarisés qu'à mi-temps. Ils rentrent à midi pour déjeuner. L'après-midi et le mercredi, ils partagent avec leurs camarades les activités du centre et reçoivent éventuellement rééducation ou psychothérapie dont ils ont besoin.

L'éducateur qui, au centre, est responsable de l'enfant, rest en contact permanent avec l'enseignant. Il est indispensable d'observer ses réactions afin d'interrompre l'expérience si elle se révélait dangereuse.

Mais si tout va bien, il n'est pas rare que ce soit l'enfant lui-même qui demande à déjeuner à la cantine avec les autres, à rester l'après-midi, et à aller

nous souscrivons bien volontiers après concertation avec l'école. De toute façon, nos enfants reviennent toujours ici les jours de congé et pendant les vacances scolaires qui ne coïncident pas avec la fermeture de l'établissement.

Les formules doivent être très souples. C'est l'évolution de l'enfant qui détermine le rythme de sa progression. Nous avons eu des difficultés l'an dernier avec un garçon qui avait très bien suivi l'école à mi-temps pendant deux ans. Quand il est passé à temps complet, son comportement s'est immédiatement dégradé. Sa bonne adaptation était plus fragile que nous le pensions. Il s'est cru abandonné par le centre et il ne pouvait plus surmonter son angoisse. Nous l'avons repris deux après-midi par semaine et tout est rentré dans l'ordre.

Il faut dire que nous avons rep-

certains la meilleure compréhension tant du côté de la municipalité que de celui du personnel enseignant. En dépit des complications qu'entraîne la présence dans leur classe d'un enfant malade, parfois difficile, bénéficiant d'un horaire spécial, maîtres et maîtresses se sont montrés très coopérants. Sur vingt enfants ainsi réinsérés, nous n'avons eu que deux échecs. Sept sont aujourd'hui scolarisés à temps complet et l'un d'eux tient la tête de sa classe. C'est un résultat encourageant pour une expérience encore jeune.

Il ne s'agit pas de nier le handicap. Il est au contraire impérieux de le soigner dans les meilleures conditions, mais il faut qu'en même temps tout concoure à faire tomber les barrières qui isolent du monde des enfants pas tout à fait comme les autres.

Faut-il ajouter que les élèves dits normaux sont aussi bénéficiaires de ce décloisonnement qui les initie précocement à tous les problèmes humains ? Il n'est jamais trop tôt pour apprendre à accueillir l'autre, aussi différent soit-il.

Pour remplir son rôle éducatif en matière d'épanouissement physique, l'école doit poursuivre un double but :

— Mieux informer les enfants des bienfaits qu'ils peuvent espérer du sport et permettre à tous de pratiquer la discipline de leur choix.

— Faire en sorte qu'il y ait intégration progressive dans les milieux sportifs civils pour que la fin de la scolarité ne constitue pas l'abandon définitif de toute activité physique.

# A VENDÔME

## Plus de 1500 jeunes ont le choix entre 17 sports

Evelyne L.

En fait, ces deux objectifs sont très liés : plus un jeune est motivé pour une discipline sportive, mieux il y réussit, moins il est tenté de l'abandonner. Mais il est évident que chaque CET, chaque lycée ne peut offrir à ses élèves qu'un nombre limité d'options. A Vendôme, ces problèmes ont été fort bien perçus et c'est dans un état d'esprit tout nouveau que pouvoirs publics, éducateurs, corps enseignant, élèves, parents d'élèves, associations sportives locales ont collaboré pour mettre au point une formule qui donne satisfaction à tout le monde.

Comme toutes les grandes idées, celle qui guide ces pionniers est simple. Il suffisait d'y penser et surtout d'oser faire craquer les vieilles structures trop contraignantes.

Il existait déjà à Vendôme différents équipements sportifs (appartenant soit aux établissements scolaires, soit à la municipalité, soit à des clubs privés) et un grand nombre de compétences qu'il suffisait de coordonner pour mettre en place un véritable collectif enseignant. Pourquoi tenir les élèves enfermés dans leurs ghettos qu'ils aient à laisser sous-employées des installations de qualité ?

C'était ouvrir l'école sur l'extérieur pour le plus grand profit des élèves qui purent ainsi bénéficier de toutes les ressources sportives de leur ville (uniquement) et qu'on amène des diplômés et des différentes fédérations.

Après cinq ans d'existence, il est possible d'affirmer que cette expérience est une réussite. Tous les jours du second cycle et des classes de troisième CET, lycées agricoles, par vent, chaque semaine, pratiquent le sport de leur choix pendant deux heures intégrées à l'horaire d'éducation physique et sportive figurant à leur programme. Sans perte de temps et traitement bien entendu. Cette organisation a soulevé de nombreux problèmes : coordination des horaires notamment, surtout sécurité liée aux déplacements des jeunes pour se rendre aux lieux d'entraînement. Ce dernier point a été

résolu grâce à un système d'autodiscipline et d'auto-organisation des élèves eux-mêmes. Tous les trajets s'effectuent à pied (aucun n'excède 20 mn) et sous la responsabilité de deux d'entre eux, élus par leurs camarades dans le cadre de chaque option. Quand un groupe, foot ou volley par exemple, quitte l'établissement, il fait simplement viser un cahier qui est signé à nouveau à l'arrivée par un professeur. Il n'y a jamais eu, jusqu'alors, d'incidents.

Il existe quatre groupes pour chaque option : deux niveaux garçons et deux niveaux filles. Les cours ont lieu de 16 à 18 h : ce qui permet aux enfants qui quittent les lieux de rencontrer leurs aînés qui arrivent. Le but lointain de cette cohabitation était de créer des liens amicaux entre les pratiquants du sport scolaire et ceux du sport civil. Condition essentielle pour que les jeunes s'intègrent sans difficultés aux groupes d'adultes et ne soient pas tentés — les difficultés de l'adolescence aidant — d'abandonner à la fin de leurs études.

Redisons que pour assurer ce succès, ont été nécessaires la dynamisme d'un équipe d'enseignants soudée autour d'objectifs pédagogiques, la collaboration active des chefs d'établissements, une municipalité décidée à participer à l'expérience et la participation du club omnisport de la ville.

Pour obtenir des renseignements complémentaires on peut s'adresser à M. Boutelec, responsable du sport olympique à Vendôme — Maire de Meslay (41100).

# A PARIS

E. L. 2013

## Un atelier de menuiserie

Il s'agit d'une école privée d'un des plus vieux quartiers de Paris. Au fond d'une cour le petit atelier ne paie pas de mine. Quand j'y pénètre l'activité est telle que personne ne fait attention à moi. Les dix enfants de dix à douze ans qui scient, poncent, liment sont bien trop affairés pour se laisser distraire.

Chacun fabrique un objet différent. Et quels objets ! La plupart sont de petites pièces de musée. M. Calvignac, le professeur, est un technicien dans l'aménagement de bâtiments. Il est depuis toujours passionné par l'histoire des techniques qui met si bien en évidence le génie de l'homme aux différentes étapes

de son évolution. Son enthousiasme, il a toujours éprouvé le besoin de le faire partager à des jeunes dont il formerait à la fois la main et l'intelligence. C'est donc un homme heureux que j'ai en face de moi entouré d'enfants qui lui sont très attachés.

« Il est bon, m'explique-t-il, que chaque enfant reçoive pour son propre compte le cheminement intellectuel qui est à l'origine des grandes révolutions techniques ». Il me sort d'un placard une petite maquette en bois que je suis trop ignorante pour identifier.

« Voici un levier égyptien, me dit-il. C'est une des premières réalisations proposées aux élèves. Il y a 3 000 ans les Égyptiens n'avaient pour construire leurs pyramides que cet engin, leur force musculaire... et leur intelligence. Mes élèves ont exercé la leur à découvrir comment ils s'y sont pris pour monter les uns sur les autres ces énormes blocs de pierres. Ils comprennent mieux ensuite quel progrès représenta la découverte par les Romains, de la démultiplication et l'usage du treuil et du poulie. Une à une s'alignent les maquettes : voici le levier phénicien, la grue à double commande, le chariot bûché, la diligence portative... Il y en a des dizaines, toutes répliques exactes d'un objet réel. Chacune donne lieu à un plan minutieusement détaillé que l'élève suit seul, pas à pas, pour mener à bien sa réalisation. Cela m'a demandé d'« à quinze ans de travail, me récrie M. Calvignac. Ce qui représente environ 3 000 détails à connaître par cœur. Car il me faut renseigner rapidement tous les enfants qui sollicitent sans arrêt une aide.

Ils réalisent tous un modèle différent, laissé à leur choix mais en respectant quand même une certaine progression. Ce garçon par exemple qui fait une voiture de brousse est confronté au problème des roues motrices qui doivent être dirigées de l'intérieur du véhicule. S'il a eu, avant, l'occasion de construire des chariots, il se rendra mieux compte des difficultés que les hommes ont eu à surmonter pour réaliser un tel progrès technique.

Les cours durent deux heures et demi et ont lieu une fois par semaine. Je ne peux malheureusement pas satisfaire toutes les demandes. J'ai refusé quarante inscriptions à la rentrée. C'est dommage, car de l'avis général le résultat est bénéfique. Beaucoup de parents et de professeurs me disent : « C'est fou ce qu'il a changé, il est plus calme, plus réfléchi ». Il est vrai que je suis très sensible à l'ambiance qui règne à l'atelier. Je dois permettre à tous de réussir ce qu'ils entreprennent. Ce qui exige d'encourager le vain, de freiner les autres qui ont tendance à s'emballer. Beaucoup viennent chercher ici ce qu'ils ne trouvent pas chez eux : un adulte disponible qui les aide à créer.

L'abstrait pour certains est trop loin de la réalité. C'est équilibrant de travailler avec ses mains, de retrouver le contact avec la matière à maîtriser, de remonter aux origines des inventions mécaniques en y appliquant sa propre réflexion personnelle.

Et puis le travail manuel développe le sens de la vraie responsabilité. C'est très facile de se disculper en accusant la société, les autres, les outils. Mais quand un garçon voit qu'entre les mains du professeur ou du

carpente le bois se coupe droit, les clous ne se tordent pas, il est bien obligé de convenir que c'est lui qui est en cause et pas le marteau ou la scie.

Je ne leur fournis que du matériel de professionnels. On ne fait pas de bricolage, je suis très exigeant sur le fini des objets qui sortent de leurs mains. Il faut que tout fonctionne avec précision.

Ce qu'ils font reste bien entendu leur propriété. Certains l'apportent en classe et les professeurs utilisent pour leur cours d'histoire, de géographie, de sciences, le char romain, la voie de guidage du chariot, la benne basculante... Il est exceptionnel de pouvoir mettre entre les mains des élèves des objets réels qui fonctionnent et qu'ils peu-

vent manipuler. S'il y a quelque accident ils le ramènent à l'atelier. C'est l'occasion de s'interroger sur les causes de la casse, de renforcer une pièce fragile. Il ne s'agit pas du jouet plastique que l'on jette quand il est détérioré mais de la maquette fin main qui peut se réparer, se transformer ».

« Monsieur, ça va ?

Une main tend un petit assemblage de métal que le professeur identifie aussitôt.

— Non, ton boillon est en biais. Refais l'alsage du trou, sinon tes roues seront de travers.

— Monsieur j'ai poncé.

— Bon, tu peux pândre ».

Je suis parti, laissant dans un atelier bourdonnant dix jeunes artisans passionnés, amoureux déjà du travail bien fait.

## DANS LE CHOLETAIS

### Une expérience pilote : Ecole-Entreprise

Cholet, une ville moyenne de 50 000 habitants qui se caractérise par la vitalité et la diversité de son industrie : dans un rayon de 40 km autour de la ville, chaque village a une ou plusieurs usines créées la plupart du temps par les gens du pays, soit en tout plus de 400 entreprises et 36 000 emplois.

Ici comme ailleurs se côtoient deux groupes sociaux aux activités et à l'esprit très différents : le monde des entreprises peuplé d'ouvriers, d'employés, de cadres, de dirigeants et le monde de l'éducation composé d'enseignants et d'élèves. Bien que la plus grande partie de ces élèves soient destinés, après

N.D.L.R.

En ce mois d'octobre où, à CORPS, comme dans toute la France, a lieu l'élection des "comités des parents", nous avons emprunté à la revue "Clair Foyer" de septembre, ce reportage. Ceci afin d'apporter une réflexion supplémentaire sur l'école.

leur scolarité, à travailler dans les entreprises, leurs professeurs avaient peu de moyens de leur faire découvrir ce qu'est le travail en usine. Les rares visites organisées l'étaient à proximité immédiate de l'établissement scolaire ce qui obligeait les enseignants à toujours faire visiter la même fabrique de chaussures ou la même briquetterie. De leur côté, les mêmes industries, constamment sollicitées, se lassaient.

En mars 74, la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) lance une enquête auprès de 300 entreprises pour savoir si elles accepteraient de recevoir des groupes d'élèves: 40 % répondaient favorablement, à condition que les visites soient utiles.

Cette première consultation est suivie d'une réunion dans un lycée de la ville rassemblant une quarantaine de directeurs d'établissements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles publics et privés et de chefs d'entreprises, tous gens de bonne volonté, souhaitant par des contacts plus approfondis découvrir leurs richesses mutuelles et désireux de les faire découvrir aux jeunes.

Une commission se mit au travail pour étudier les modalités de cette collaboration. Leur but: faire disparaître ce qu'on peut appeler les « visites touristiques », c'est-à-dire des troupes de 40 enfants déambulant dans les ateliers pour regarder les ouvriers comme les animaux d'un parc zoologique et sans s'intéresser aux explications de leur guide.

Il fut donc décidé:

- que professeurs, dirigeants d'entreprises doivent être également volontaires et motivés;
- que le professeur, avant chaque visite avec ses élèves, doit avoir un contact avec l'entreprise;
- qu'il existe deux types de visites: les visites dites d'intérêt général qui s'adressent à l'ensemble des élèves et portent sur tout le fonctionnement et la vie de l'entreprise et les visites dites d'intérêt particulier dont le sujet est directement lié à l'enseignement d'une technique (visite d'une usine de fabrication de meubles pour les jeunes préparant un CAP de menuiserie) ou lié à l'enseignement d'une science (visite d'un ordinateur pour des élèves étudiant le système binaire).

Il est obligatoire enfin que professeur et élèves rédigent un compte rendu après chaque visite. Ces comptes rendus sont diffusés à tous les établissements scolaires. Au fil des années, ils constituent un fichier, véritable banque d'informations, que chaque enseignant peut consulter pour le choix et la préparation des visites.

Au début de l'année 75/76, un problème reste à résoudre: les établissements scolaires ruraux sont défavorisés par leur isolement. Bloqués par le financement du transport de leurs élèves, ils ne peuvent, comme ceux de Cholet, accéder à une grande variété d'entreprises.

Afin de pouvoir mettre en œuvre tous les moyens, notamment les moyens financiers susceptibles de favoriser les échanges, les informations et les visites, une association de type loi 1901 est constituée, l'APREEC (Association de Promotion des Relations Ecole-Entreprise dans le Choletais).

Ce financement a trois sources: les cotisations des membres écoles et entreprises (symboliques, 20 F. par an), des subventions et la prise en charge gratuite de la partie administrative par la CCI et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Cholet (dépendant de l'Éducation nationale). L'Association rembourse désormais aux deux tiers les frais engagés dans les déplacements des élèves, ce qui donne aux enfants des zones rurales les mêmes possibilités de visites qu'à ceux de la ville.

Grâce à Ecole-Entreprise, ce ne sont plus dix entreprises qui sont en permanence sollicitées pour des visites mais plus de 200. Dès le premier semestre 76, le nombre des visites s'élevait à 230. Bien organisées, par petits groupes de quinze, elles passionnent les élèves et les travailleurs qui les reçoivent.

Une grande amitié a vu le jour au sein du Conseil, dans le cadre des assemblées générales et de visites entre les enseignants et les gens d'entreprises et s'il n'y a pas de problèmes de coordination, c'est aussi que le partenariat CCI et le directeur du CIO sont devenus de très bons amis.

Le souhait des membres de l'Ecole-Entreprise est que d'autres associations semblables soient créées dans toute la France.

# prévention de la sénescence - diététique du 3ème âge

## ALIMENTS A HAUTE TENEUR EN CALCIUM

mg pour 100 g

### FROMAGES ET LAITAGES

|               |      |
|---------------|------|
| Gruyère       | 1010 |
| Hollande      | 775  |
| Canal         | 770  |
| Roquefort     | 700  |
| Camembert     | 680  |
| Pont d'Évêque | 660  |
| Fromage blanc | 162  |
| Yaourt        | 140  |
| Lait épaissi  | 130  |
| Lait entier   | 125  |

### LÉGUMES

|                 |     |
|-----------------|-----|
| Cresson         | 210 |
| Petill.         | 150 |
| Oignon séché    | 130 |
| Lentille        | 118 |
| Endive          | 104 |
| Échalote        | 80  |
| Haricots verts  | 85  |
| Céleri rave     | 80  |
| Chicou          | 60  |
| Haricots blancs | 60  |

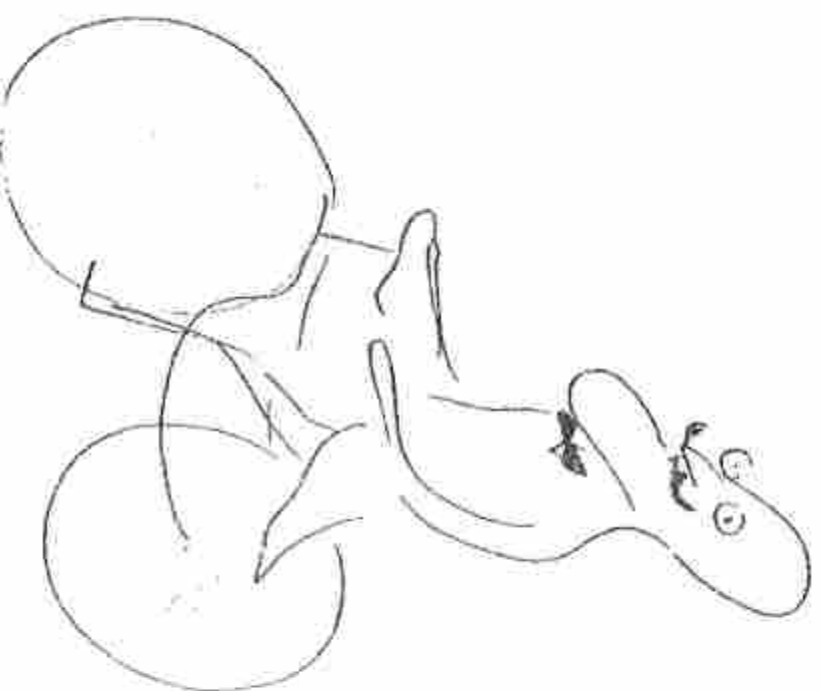
### FRUITS

|                 |     |
|-----------------|-----|
| Amande sèche    | 250 |
| Figue sèche     | 180 |
| Noix            | 100 |
| Abricot sec     | 80  |
| Datt.           | 70  |
| Cassia (grille) | 70  |
| Rhubarbe        | 50  |
| Pruneau         | 50  |
| Framboises      | 48  |
| Fraises         | 30  |

### ENTREMETS ET DESSERTS LACTES

(Teneurs calculées pour une portion individuelle)

| Gâteau de riz              | Crème renversée                     |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Calories                   | 148                                 |
| Protides                   | 4 g                                 |
| Calcium                    | 90 mg                               |
| Crêpes                     | Clafoutis                           |
| Calories                   | 200                                 |
| Protides                   | 8 g                                 |
| Calcium                    | 150 mg                              |
| (Teneurs pour deux crêpes) | (Teneur pour une part individuelle) |



Le travail, l'activité retardent le vieillissement. Des exercices modérés et variés, le tourisme, luttent contre la diminution des performances physiques. Ceci est plus authentique encore sur le plan psychomental. Les exercices de mémoire, les jeux de l'intelligence permettent au cerveau de développer ses voies associatives, de préserver ses capacités, ses facultés d'adaptation et d'acquisition. La culture de la mémoire, le maintien de la vivacité de l'esprit sont essentiels pour bien vivre dans la vieillesse. Aux yeux du gériatrique rien n'est plus vrai que le bon vieux célèbre de Paul Valéry « il n'y a pas de travail inutile ».

Stav. se fait les muscles.

# MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Application du décret n° 77-999 du 2 août 1977  
portant statut des gardes-chasse de l'Office national de la chasse.

Le ministre de la culture et de l'environnement,

Vu l'article 124 du code rural;

Vu le décret n° 77-999 du 2 août 1977 portant statut des gardes-chasse de l'Office national de la chasse,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le dossier que doit déposer tout candidat stagiaire, conformément à l'article 12 du décret susvisé du 2 août 1977 portant statut des gardes-chasse de l'Office national de la chasse, comprend les pièces suivantes :

1. Une demande sur papier libre;

2. Un certificat de nationalité française;

3. Un extrait d'acte de naissance;

4. Un extrait de casier judiciaire;

5. Un certificat médical attestant qu'il possède les conditions d'aptitude physique requises pour effectuer un service actif et pénible;

6. Un certificat médical délivré par un médecin assermenté de l'indisposition constatant qu'il n'est atteint d'aucune infirmité ou maladie incompatible avec l'emploi postulé et qu'il est indemne de toute affection susceptible d'ouvrir droit au congé de grece visée à l'article 7 du décret n° 76-999 du 21 juillet 1976 relatif à la protection sociale des agents non titulaires de l'Etat. Au cas où le praticien de médecine générale a conclu à l'opportunité d'un examen de vue de la recherche d'une de ces affections, l'officier est soumis à l'examen d'un médecin spécialiste agréé;

7. Un certificat délivré par un médecin phthisiologue désigné par l'administration le reconnaissant indemne de toute affection tuberculeuse;

8. Une attestation délivrée par l'autorité militaire attestant qu'il est en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée;

9. Une déclaration écrite par laquelle le candidat s'engage à demeurer au service de l'Office national de la chasse pendant quatre ans au moins, s'il est admis en fin de stage;

10. Le cas échéant, une copie certifiée conforme du brevet d'études professionnelles agricoles (option cynégétique).

## Service des gardes.

Art. 2. — Le service des gardes, quelle que soit l'affectation de celui-ci, s'effectue dans le cadre des règlements en vigueur.

Ce service peut être exercé pendant la nuit, les dimanches et jours fériés, auquel cas il donne lieu à l'attribution d'un majoration d'une égale durée.

L'exécution du service de nuit peut entraîner le confinement momentané des effectifs des équipes.

Art. 3. — A l'occasion des déplacements qu'ils effectuent pour l'exécution de leur service, les gardes ont droit au remboursement, par l'organisme affectataire, de leurs frais justifiés de déplacement selon les dispositions en vigueur pour les agents de l'Etat.

## Notation et classement.

Art. 4. — Il est établi chaque année pour chaque garde en activité, après avis des gardes-chefs et du supérieur hiérarchique (directeurs des réserves, commandant des brigades mobiles, présidents des fédérations départementales des chasseurs), une proposition de note chiffrée selon une notation de 0 à 20 et une appréciation générale portant sur la valeur professionnelle, la manière de servir et, éventuellement, sur l'aptitude au commandement.

Les fiches de notation sont transmises au directeur de l'Office national de la chasse qui attribue les notes définitives. Pour les gardes affectés auprès des fédérations les fiches sont également transmises sur sa demande au directeur départemental de l'écologie.

Art. 5. — Les notes chiffrées définitives sont portées à la connaissance des intéressés. L'intéressé peut demander, dans un délai de quinze jours après notification de la note définitive, soit la rectification de sa notation, soit la communication de l'appréciation générale. En cas de refus de révision ou de communication la commission d'écritures peut être saisie.

Dans ce cas, connaissance de tous éléments utiles d'écritures nation doit être donnée à la commission, laquelle donne son avis dans un délai d'un mois. Au vu de cet avis le directeur de l'Office national de la chasse prend la décision définitive.

## Formation, examen et concours.

Art. 6. — Le programme d'enseignement est des cycles de formation et de perfectionnement ainsi que les modalités des examens et concours prévues aux articles 11, 12, 13 et 14 du décret susvisé portant statut des gardes-chasse sont précisées par le conseil de l'école nationale professionnelle et technique de la chasse.

Ce conseil présidé par le directeur de la protection de la nature ou son représentant est composé :

De directeur de l'Office national de la chasse;

De l'ingénieur général d'agronomie de la région ou son représentant;

De directeur de l'école;

De deux présidents de fédération, membres de la commission paritaire désignés pour trois ans par celle-ci;

De deux gardes-chasse membres de la commission paritaire désignés pour trois ans par celle-ci;

D'une personnalité chargée de cours à l'école et désignée par proposition du conseil des professeurs.

Art. 7. — Le programme d'enseignement, les épreuves de l'examen de fin de stage et celles du concours de garde-chef portent sur les matières suivantes :

1<sup>re</sup> A l'écrit sur :

La législation et la réglementation de la chasse, de la pêche fluviale et de la protection de la nature;

La biologie, l'éthologie, la répartition du gibier et le repoplement. Les armes, les munitions et les règles de sécurité.

Pour être déclaré admissible à l'oral de l'examen de fin de stage, le candidat doit obtenir à l'écrit un moyen ou au moins égale à 12, excepté pour la législation et la réglementation, où la note doit être égale ou supérieure à 12.

Pour être déclaré admissible à l'oral du concours de garde-chef, le candidat doit obtenir à l'écrit une moyenne supérieure ou égale à 12.

2<sup>de</sup> A l'oral sur la législation et la réglementation de la chasse, suivies d'une discussion avec le jury.

Il est tenu compte en outre de l'appréciation à l'apogée du commandement établie par le directeur de l'école à l'issue du stage.

Art. 8. — Le jury des épreuves est organisé par le directeur de l'Office national de la chasse.

Les candidats à l'examen de fin de stage sont déclarés admis et classés par le jury.

Le classement des candidats au concours de garde-chef est établi par le jury.

Le secrétariat des jurys et du conseil de l'école sont assurés par l'école.

## Rémunération pendant les stages.

Art. 9. — Pendant la durée du stage à l'école nationale professionnelle et technique de la chasse, pour les cycles de formation et pendant les stages de perfectionnement, la rémunération des stagiaires et des gardes est assurée par l'organisme dont ils dépendent, qui prend également à sa charge les frais de déplacement.

## Mutation d'une section à une autre.

Art. 10. — Les gardes-chasse entretenus par le ministre chargé de la chasse peuvent, sur leur demande, d'une fédération départementale à une autre ou à l'Office national de la chasse, et vice versa, sur décision du directeur de l'Office national de la chasse, dans la limite des postes vacants, après avis des présidents des fédérations intéressées, conformément aux dispositions de l'article 17 du décret susvisé.

La liste des postes vacants est communiquée tous les six mois par le directeur de l'Office national de la chasse aux directeurs des réserves, au commandant des brigades et aux présidents des fédérations départementales des chasseurs, à charge pour eux de la communiquer aux gardes.

## Congés.

Art. 11. — Les congés exceptionnels avec traitement sont accordés dans les conditions suivantes :

Mariage du garde : quatre jours ouvrables, d'un enfant : deux jours ouvrables.

Naissance d'un enfant du garde : trois jours ouvrables, consécutifs ou non mais en les dans la période de quinze jours entourant la naissance. Le 2<sup>e</sup> jour est considéré comme jour ouvrable.

Décès du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant : trois jours ouvrables.

Dès qu'un garde est avisé de la période militaire qu'il doit effectuer, il doit se rendre compte à son supérieur hiérarchique.

des attributions spéciales d'urgence, en application des dispositions des textes en vigueur et en plus du temps passé à la commission paritaire, n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels, peuvent être accordés pour l'exercice des activités syndicales.

#### Mise en disponibilité

Art. 18. — A l'issue d'une période de quatre années de services ininterrompus, le garde peut demander au directeur de l'office national de la chasse sa mise en disponibilité sans traitement pendant trois mois au maximum, après avis du chef du service affectataire.

#### Cessation de fonctions

Art. 19. — Le garde qui cesse ses fonctions doit en faire avis par lettre recommandée.

#### Age de la retraite

Quatre mois pour l'agent qui a moins de deux années de services ; deux ans pour l'agent qui a plus de deux années de services.

Lorsqu'un garde cesse définitivement ses services, il doit remettre au directeur de l'office national de la chasse ou au président de la fédération départementale des chasseurs, selon son affectation, au cas d'absence de garde, ou ses communications, sa ou ses plaques, son ou ses brevets, son arme et ses munitions et en général tous les objets qui seraient été mis à sa disposition par l'autorité qui les lui a confiés.

Art. 20. — En cas de nouveau recrutement, priorité est donnée aux gardes licenciés par mesure d'économie, compte tenu de l'ancienneté, des mérites et des charges de famille.

#### Commission paritaire

Art. 21. — La commission paritaire prévue à l'article 10 du décret susvisé est composée comme suit :

a) Le directeur de l'office national de la chasse ou son remplaçant ;

b) Trois présidents de fédération départementales des chasseurs ou leurs suppléants ;

c) Quatre membres élus représentant le personnel de garde ou les chasseurs, à raison d'un garde par grade.

Chaque membre titulaire de la commission est pourvu d'un suppléant qui ne peut élire qu'en l'absence du titulaire, sous réserve des dispositions de l'article 16.

Le chef de service de la chasse veille au bon déroulement des réunions.

Art. 22. — Lorsque la commission paritaire siège en comité d'organisation ou en conseil de discipline, seuls les membres de la commission des gardes titulaires ou suppléants représentant le grade de garde chef principal et les membres titulaires ou suppléants représentant le ou les grades supérieurs sont appelés à participer.

Le garde-chef principal est un garde chef, la commission est ainsi composée : d'une part, le directeur de l'office national de la chasse ou son remplaçant, l'autre part, les deux membres élus représentant respectivement les grades de garde chef et de garde chef principal ainsi que leur suppléant.

Le garde-chef principal est un garde chef principal, la commission est ainsi composée : le directeur de l'office national de la chasse et un président de fédération, d'une part, le membre élu représentant le grade de garde chef principal ainsi que son suppléant, l'autre part.

Art. 23. — La commission paritaire se réunit sur la convocation de son président ou suite à la demande écrite de la majorité de ses membres titulaires. Le président de la fédération ou le directeur de l'office national de la chasse est élu à la majorité des membres présents.

Le vote de la commission est tenu à la majorité des membres présents.

Lorsqu'elle siège en conseil de discipline et en tant qu'avocat, la commission émet son avis à la majorité des membres présents, en cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Il est établi un procès-verbal de chacune des réunions. Le secrétaire de la commission est nommé par l'office national de la chasse.

Art. 24. — Les membres élus de la commission paritaire ont un mandat de trois ans renouvelable.

Art. 25. — Sont électeurs au titre de la commission paritaire tous les gardes en position d'activité adhérents ou non à une association, fédération des gardes stagiaires.

Sont éligibles au titre de la commission paritaire les gardes remplissant les conditions requises pour être inscrits sur la liste électorale de la commission paritaire.

Art. 26. — Les représentants des présidents de fédération départementale des chasseurs chargés de remplir la liste des gardes titulaires et suppléants de la commission sont élus par le collège national des présidents de fédération départementale des chasseurs.

L'élection se fait au scrutin secret.

Le vote par procuration et par correspondance est autorisé. Mandat ne peut être donné qu'à un membre du collège national.

Il est procédé successivement à la désignation des membres titulaires puis des membres suppléants.

Une liste est établie par le bureau du collège national pour les candidats qui se sont manifestés avant l'ouverture du scrutin. Les présidents de fédération peuvent aussi voter pour les noms figurant sur la liste, soit remplacer un ou plusieurs noms s'ils le désirent, soit les noms des présidents de fédération de leur choix.

Chaque bulletin ne peut, à peine de nullité, comporter plus de noms que de sièges à pourvoir.

Nous dans les bulletins qui comprennent une indication quelconque.

Le dépouillement du scrutin unanimité est effectué par le bureau du collège avec la participation du directeur de l'office national de la chasse ou de son remplaçant. Sont élus membres titulaires et membres suppléants, dans la limite du nombre des sièges à pourvoir, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages dans l'ordre décroissant.

En cas d'égalité du nombre de voix obtenu par deux ou plusieurs candidats, la désignation du candidat élu est faite au bénéfice de l'âge.

Art. 21. — La désignation des représentants des gardes-chasse s'effectue dans les conditions suivantes.

Les présidents des associations nationales des gardes-chasse font parvenir, chacun en ce qui le concerne, au directeur de l'office national de la chasse, une liste de représentants titulaires et de représentants suppléants dans la limite des sièges à pourvoir par grade. Les candidats à titre individuel font part de leur candidature au directeur de l'office national de la chasse soit au titre de titulaire, soit à celui de suppléant. Le directeur de l'office national de la chasse assure la diffusion des listes de candidats.

Art. 22. — Pour les gardes affectés en fédération les opérations électorales se déroulent au siège de chaque fédération, pendant les heures de travail.

Le vote a lieu au scrutin secret et sous enveloppe. Le bulletin de vote, à remettre par le garde le jour du scrutin au bureau composé de trois gardes dont un président et deux assesseurs désignés par les gardes présents à l'ouverture du scrutin, est inséré dans une première enveloppe cachetée par l'électeur et ne portant aucun signe extérieur. Cette enveloppe est placée dans une enveloppe n° 2 portant mention de la fédération, sur laquelle il porte son nom, prénom et grade et appose sa signature. Cette enveloppe est également cachetée.

Le vote par correspondance est autorisé. Les bulletins et les enveloppes nécessaires sont envoyés aux intéressés huit jours avant au moins avant la clôture du scrutin. Le garde expédie sous pli recommandé au président du bureau son bulletin de vote cacheté comme indiqué ci-dessus dans les deux enveloppes réglementaires.

Cette enveloppe doit parvenir avant la clôture du scrutin.

En cas d'arrivée tardive, les plis sont renvoyés aux votants avec indication de la date et de l'heure de leur réception.

Art. 23. — Les électeurs peuvent :

a) S'inscrire pour une liste collée, sans rayer aucun nom ;

b) S'inscrire sur un ou plusieurs noms de la liste ;

c) S'inscrire dans la limite du nombre de candidats à élire par grade, procéder à un panachage entre les candidats appartenant aux listes concurrentes. L'électeur peut soit rayer des noms sur une liste et inscrire à côté, à l'encre, des noms d'une autre liste, soit motiver dans l'enveloppe les listes, mais en rayant sur chacune un nombre de noms suffisant pour parvenir au nombre de sièges à pourvoir par grade.

Sont nulles les enveloppes n° 1 portant des signes extérieurs, les enveloppes n° 2 sur lesquelles ne figurent pas les noms, prénoms et signature du votant et celles qui contiennent plus d'une enveloppe n° 1.

Sont nuls les bulletins qui comprennent un nombre de noms supérieur à celui des postes à pourvoir et qui portent le nom d'un garde qui n'est pas officiellement candidat, ou qui comprennent une indication quelconque.

Art. 24. — Les opérations de vote terminées, le président du bureau de vote ramène les enveloppes n° 2 contenant les bulletins de vote et les adresse, sous pli cacheté et recommandé, au directeur de l'office national de la chasse.

Art. 25. — Le dépouillement du scrutin est effectué au siège de l'office national de la chasse, par le bureau présidé par le directeur de cet établissement ou son représentant et composé de trois gardes titulaires ou suppléants de la commission paritaire et de trois gardes titulaires ou suppléants de la fédération départementale des chasseurs.

Le bureau détermine le nombre de voix obtenu par chaque candidat.

Art. 26. — Les candidats titulaires ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont proclamés élus dans la limite des sièges à pourvoir. En cas d'égalité du nombre de voix obtenu par deux candidats, la désignation du candidat élu est faite au bénéfice de l'âge.

Les autres candidats sont élus ou non pour les candidats suppléants.

